

Rémire-Montjoly, le 07/01/2026

DECISION D'INTERDICTION DE RENTRÉE DES CONTENEURS VIDES SUR LE TERMINAL

Vu la congestion du terminal générée par un stock très important de conteneurs vides,

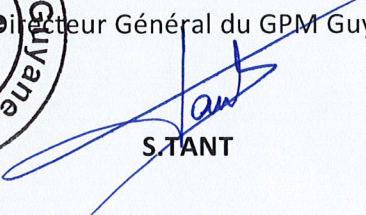
Vu les alertes du GEMAG,

Considérant que cet engorgement génère des risques avérés en matière de circulation et de manutention sur les terre-pleins et voies de circulation,

En accord avec les manutentionnaires concernés (CMA CGM et GLMP),

La rentrée de tout conteneur vide sur le terminal est interdite à compter du mercredi 07 janvier 2026 à partir de 13 h 30' et ce jusqu'à nouvelle ordre.



Directeur Général du GPM Guyane

S.TANT